

Europe : Une nouvelle stratégie en faveur des PME

Publié le 18 mars 2020

Egalement publiée le 10 mars, la stratégie en faveur des PME s'appuie sur trois piliers : 1) le renforcement des capacités et soutien à la transition vers la durabilité et la numérisation 2) la réduction de la charge réglementaire et l'amélioration de l'accès au marché 3) l'amélioration de l'accès au financement. Elle reposera sur un partenariat entre l'Union et les États membres, y compris les autorités régionales et locales.

Les PME jouent un rôle essentiel dans le tissu industriel européen: elles sont notamment pourvoyeuses de deux emplois sur trois. La stratégie spécifique qui leur est consacrée vise à à réduire les formalités administratives, à aider les PME européennes à accéder à des financements et à accomplir leur transition climatique et numérique. Pour garantir l'engagement politique en faveur de ces mesures, un poste de Haut envoyé de l'UE pour les PME sera créé et le réseau Entreprise Europe (EEN) sera renforcé.

Les pôles d'innovation numérique seront par ailleurs étendus dans toutes les régions d'Europe afin de donner aux PME les moyens d'intégrer les innovations numériques. La Commission soutiendra également la création d'un fonds pour les introductions en bourse de PME dans le cadre du volet «PME» d'InvestEU. En outre, la Commission invite les États membres à garantir l'efficacité des guichets uniques.

L'objectif affiché est de faire de l'Europe le meilleur endroit pour créer et développer une entreprise.

[>> Consulter les Nouvelles de Bruxelles](#)